



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• **Délégués élus : 44** * **En exercice : 44**.....

• **Présents : 36**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT,
M. MULLER, Mme WINTER

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 7**

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorés ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) jusqu'à son arrivée ;

• **Absent non excusé : 1**

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 0

OBJET : Communication.

Après avoir atteint le quorum, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Communautaires et en remerciant M. LAURENT pour le prêt de sa salle communale.

Puis, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien sollicite l'inscription à l'ordre du jour des deux points supplémentaires suivants :

- Point supplémentaire n°1 : Coopération Intercommunale – Projet de fusion entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan – Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité.
Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président
- Point supplémentaire n°2 : Prorogation de délai pour la dépose d'un dossier Ad'Ap.
Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

qui sont homologués à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_00
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	0. Communication
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_00-DE
URL d'archivage:	/Non définie
Notification:	/Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_00-DE-1-1_0.xml	text/xml	793
<i>nom de original:</i>		
0. communications.pdf	application/pdf	560846
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_00-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	560846

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 14h52min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h00min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h00min14s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h02min51s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**

• **Présents : 36**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT,
M. MULLER, Mme WINTER

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 7**

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) jusqu'à son arrivée ;

• **Absent non excusé : 1**

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 1

OBJET : Approbation des Procès-verbaux des séances des 10 juin et 8 juillet 2015.

Rapporteur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors de la séance du 26 juin 2014, point n°1.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est invité à approuver les procès-verbaux des séances des 10 juin et 8 juillet 2015, transmis aux membres de l'assemblée les 24 août et 09 septembre 2015.

Discussion :

M. le Président de la CCPN donne la parole à Mme PIGEOT qui souhaite des éclaircissements concernant la venue de Maître Gims au mois d'août dernier lors du Festival Naborien.

Mme PIGEOT trouve immoral de faire venir Maître Gims au vu des propos qu'il tient dans ses chansons et de son rapport avec la France.

Mme PIGEOT évoque également le côté financier de ce concert, qu'elle qualifie de « fiasco » compte tenu du peu d'entrées effectuées (environ 600 entrées).

M. le Président de la CCPN répond à Mme PIGEOT que Maître Gims est n°1 au hit parade avec plus de 86 000 albums vendus en une semaine et qu'il plaît aux jeunes, preuve en est de sa tournée dans toute la France où il attire énormément de monde, comme par exemple à Haguenau où l'on comptait 6 000 personnes à 40 € la place minimum.

De ce fait, il estime que le nombre d'entrées réduits n'est pas du à une erreur artistique mais plutôt à la publicité négative faite autour de l'artiste par des groupes d'opposants à ce spectacle.

En ce qui concerne l'aspect financier de cet événement, le coût total à charge de la collectivité est de 86 000 € comparé à 65 000 € pour Keen'V l'an dernier, l'écart subsistant pouvant se justifier par la différence du nombre d'entrées des deux spectacles.

Mme TIRONI-JOUBERT évoque la mauvaise campagne de communication faite au sujet de cette soirée se déroulant lors des vacances scolaires et le prix d'entrée de 22 €, jugé trop onéreux pour les jeunes Naboriens en manque de moyens financiers.

M. le Président rappelle que le prix de 22 € a été défini au vu de la renommée de l'artiste qui se produit en concert dans toute la France à un tarif de 40 € minimum et précise que le Festival Naborien a lieu chaque année au courant du mois d'août et a pourtant toujours attiré du monde.

Plus aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 10 juin et 8 juillet 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_01
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	1. Approbation des procès-verbaux des séances des 10 juin et 8 juillet 2015.
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	853
nom de original:		
1. approbation des procès-verbaux des séances des 10 juin et 8 juillet 2015..pdf	application/pdf	759486
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	759486

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 14h54min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h00min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h00min08s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h02min27s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes THONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 2

OBJET : Convention relative au fonctionnement et au financement de la Maison Ouverte de Services pour l'Allemagne (MOSA).

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

Une Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA) a été mise en service le 15 juillet dernier à Forbach. Les intercommunalités qui constituent le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Val de Rosselle, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération de Forbach, Porte de France ;
- et les Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, du Warndt et du Pays Naborien

se sont entendues à travers un protocole d'accord intervenu le 12 février 2015, pour situer l'implantation de la MOSA, 12 place Robert Schuman à Forbach.

Initié par le Conseil Départemental de Moselle, le projet MOSA est, à l'image de la Maison du Luxembourg à Thionville, un Centre d'Accueil, d'information et d'accompagnement au service des habitants et des entreprises du territoire transfrontalier.

La MOSA offre ainsi des services d'information et de suivi personnalisé qui permettent de faciliter les démarches des frontaliers de Moselle-Est et de ceux qui souhaitent le devenir.

Destiné aux habitants et aux entreprises, cet outil informe également sur les conditions de vie et de travail en Allemagne (prestations sociales, fiscalité, droit du travail), sur l'apprentissage de la langue allemande de même que sur l'offre culturelle et de loisirs.

Une convention relative au fonctionnement et au financement de la MOSA a été transmise aux différents partenaires qui ont défini les modalités avec une entrée en vigueur au 15 juillet 2015, date d'ouverture de la MOSA, pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement.

Le portage de la MOSA est assuré par la Communauté d'Agglomération de Forbach et les coûts générés par le fonctionnement de la MOSA seront assumés collectivement par l'ensemble des EPCI signataires qui prennent l'engagement d'apporter leurs contributions au fonctionnement de la MOSA au 1^{er} trimestre de l'année N sur la base des statistiques d'exploitation de l'année N+1.

L'estimation prévisionnelle du coût de fonctionnement annuel de la MOSA s'élèverait au montant de 150 000 € environ et répartie entre les différents partenaires étant précisé que le Département supportera le cofinancement à hauteur de 20 000 € pour l'année 2015. (Estimation Prise en Charge Annuelle CCPN : 32 500 €)

En ce qui concerne les EPCI partenaires, elles pourront se prononcer sur la mise en œuvre de mesures correctives en cas de besoin, voire de l'arrêt des activités s'il s'avère que l'outil ne répond pas aux besoins de manière satisfaisante.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1/ homologuer la convention ci-jointe relative au fonctionnement et au financement de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne ;
- 2/ habiliter M. le Président de la CCPN ou son Représentant à comparaître à la signature de la convention correspondante en lui donnant tous pouvoirs à cet effet ;
- 3/ constituer les crédits nécessaires à prendre sur le chapitre 011 du Budget Primitif 2015 et aux exercices budgétaires suivants.

DISCUSSION :

Mme TIRONI-JOUBERT demande qu'avant toute reconduction, un rapport d'activité soit présenté afin de connaître, entre autre, le nombre de personnes du Pays Naborien concerné par cette Maison Ouverte de Services pour l'Allemagne (MOSA), ce que confirme M. WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Convention relative au fonctionnement et au financement de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne

Entre

La Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France, représentée par le Président du Conseil Communautaire, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

Dite « la CAFPF »

Et

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, représentée par le Président du Conseil Communautaire, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ... La Communauté de Communes du Pays Naborien, représentée par le Président du Conseil Communautaire, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

La Communauté de Communes du Warndt, représentée par le Président du Conseil Communautaire, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

Dites « les Communautés Partenaires »

Et le Département de la Moselle, représenté par le Président du Conseil Départemental, dûment habilité par une délibération du Conseil Départemental en date du ...

Dit « le Département »

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Au regard de la situation socio-économique du territoire du Val de Rosselle, de son positionnement géographique frontalier et de l'évolution démographique sur le versant sarrois, les partenaires de la présente convention ont convenu de prendre l'initiative de créer un nouveau service public de proximité destiné à fluidifier l'information relative au marché de l'emploi transfrontalier, ainsi qu'à encourager et développer le travail frontalier, qui constitue une caractéristique particulièrement remarquable du territoire concerné.

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de créer un véritable partenariat transfrontalier avec les opérateurs et acteurs sarrois, ainsi qu'avec les opérateurs et acteurs du versant mosellan.

Elle a été formalisée dans le protocole d'accord présenté le 12 février 2015 à Forbach.

Article 1^{er} : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA), les droits et obligations de chacun des présents signataires, et les modalités de financement de la structure.

Article 2 : Missions de la MOSA

La MOSA offre des services d'information et de suivi personnalisés permettant de faciliter les démarches des frontaliers de Moselle Est et de ceux qui souhaitent le devenir.

A moyen terme, la MOSA pourra évoluer vers d'autres missions comme du conseil et des services à destination de futurs entrepreneurs.

La MOSA héberge à titre gracieux tout organisme public ou privé susceptible de délivrer un service adapté aux besoins des frontaliers en activité, à la recherche d'un emploi ou retraité. Toutefois, la mise à disposition des locaux se fera à titre onéreux en cas d'utilisation permanente dans les plages d'ouverture au public de la MOSA. Le tarif de location sera déterminé par la CAFPF après consultation de l'ensemble des signataires.

Le personnel de la MOSA oriente le public et gère les agendas des permanences pour les prises de rendez-vous. Il est soumis à un devoir de neutralité à l'égard des organismes hébergés.

La MOSA ne participe à aucune démarche commerciale des organismes hébergés.

Article 3 : Implantation de la MOSA

La MOSA est située 12 place Robert Schuman à Forbach, dans des locaux mis à disposition par la CAFPF.

Tout changement d'implantation de la MOSA doit faire l'objet d'un accord de l'ensemble des signataires et d'un avenant à la présente convention.

Article 4 : Fonctionnement de la MOSA

Le portage de la MOSA est assuré par la CAFPF.

Les coûts générés par le fonctionnement de la MOSA sont assumés collectivement par l'ensemble des EPCI signataires selon les modalités de répartition définies par la présente convention.

4-1 Engagements de la CAFPF

La CAFPF met à disposition les locaux, le matériel et en assure l'entretien. Elle souscrit aux contrats de fluides et d'assurances nécessaires au bon fonctionnement de la MOSA.

Elle procède au recrutement du personnel nécessaire au fonctionnement de la MOSA dans le cadre des missions définies collectivement par l'ensemble des signataires. Le processus de sélection du personnel se fera en concertation avec les signataires de la présente convention. La détermination du traitement, ainsi que la rédaction du contrat de travail font l'objet d'une consultation préalable de l'ensemble des signataires en cas de recrutement d'un agent contractuel.

4-2 Engagements des Communautés Partenaires

Les Communautés Partenaires prennent l'engagement d'apporter leurs contributions au fonctionnement de la MOSA au premier trimestre de l'année N sur la base des statistiques d'exploitation de l'année N-1.

Les contributions seront versées à la CAFPF.

L'ensemble des signataires de la présente convention délègue à la CAFPF la signature des conventions d'utilisation des locaux par les organismes souhaitant y être hébergés et participant à la réalisation des missions de la MOSA. La CAFPF informera l'ensemble des signataires des conventions conclues sous forme d'un tableau transmis mensuellement.

4-3 – Dispositions spécifiques

Avec l'accord de l'ensemble des signataires, la CAFPF pourra négocier, à moyen terme, le transfert de la gestion de la MOSA à une structure collective type Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). L'approbation définitive de ce transfert devra faire l'objet d'une délibération propre à chaque signataire et entraînera la résiliation de plein droit de la présente convention.

Les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'une ouverture du partenariat à tout autre EPCI qui en ferait la demande, sous réserve que ce dernier accepte les termes de la présente convention, et en particulier la clé de répartition financière des coûts de fonctionnement.

Les modifications de la présente convention générées par un tel élargissement feront l'objet d'un avenant.

Article 5 : Modalités de calcul des contributions communautaires

La base de calcul comprend l'ensemble des frais liés au fonctionnement de la structure (loyer, fluides, assurances, frais de personnel, matériel de bureau et fournitures,...).

Le volume annuel de dépenses est réparti entre la CAFPF et les Communautés Partenaires à concurrence des usagers ayant fréquenté la MOSA et issus des territoires concernés.

Pour les usagers extérieurs au territoire des EPCI signataires, les coûts seront supportés par l'ensemble des EPCI.

Les dotations seront versées par les Communautés Partenaires avant la fin du premier trimestre de l'année N, sous réserve du vote des crédits par les Conseils Communautaires, et au vu :

- des éléments statistiques portant sur la fréquentation et précisant l'origine géographique des usagers, ainsi que la nature des prestations sollicitées auprès de la MOSA,
- des dépenses de la structure pour l'année N-1

Pour la 1^{ère} année d'exercice, les participations seront calculées sur la base du budget de fonctionnement au prorata de la population totale de chacune des intercommunalités signataires ; elles seront versées de manière forfaitaire à la CAFPF. Les régularisations éventuelles interviendront l'année suivante.

En cas de résiliation de la convention ou de transfert de la MOSA, les contributions seront appelées uniquement sur la période écoulée entre le 1^{er} janvier et la date de résiliation ou de transfert.

Article 6 : Engagement du Département

Le Département de la Moselle s'engage à assurer annuellement un cofinancement de la structure sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée Départementale. Pour l'année 2015, soit à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre, ce cofinancement s'élève à 20 000 € et sera versé à la CAFPF à l'entrée en vigueur de la présente convention.

Pour les années suivantes, le montant de la contribution départementale sera fixé par la voie d'un avenant annuel.

Article 7 : Modalités de communication

La CAFPF s'engage à faire figurer le logo de toutes les Communautés Partenaires et du Département de la Moselle sur tout support de communication lié à l'exploitation de la MOSA à destination des usagers ou à destination de la promotion de la structure vers d'autres partenaires potentiels.

La CAFPF s'engage également à assurer la promotion du partenariat avec les Communautés Partenaires et le Département de la Moselle dans toute communication sur la MOSA.

Le Département de la Moselle poursuit également son soutien au titre de l'identification du partenariat transfrontalier et dans la construction des accords avec tous les partenaires susceptibles d'apporter leur soutien pour la réalisation des missions de la MOSA.

Article 9 : Evaluation de la structure

Une évaluation annuelle des retombées de la MOSA sera organisée au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1 par les signataires de la présente convention sur la base d'un rapport d'activité transmis par le responsable de la MOSA à tous les signataires. Ce rapport vient en complément des informations statistiques de fréquentation de la MOSA qui seront transmis trimestriellement par le responsable de la MOSA à tous les signataires de la présente convention.

Sur la base de ces documents, les signataires de la présente convention se prononceront sur la mise en œuvre de mesures correctives en cas de besoins, voire de l'arrêt des activités s'il s'avère que l'outil ne répond pas aux besoins de manière satisfaisante.

Article 10 : Durée de la Convention

La présente convention entre en vigueur au 15 juillet 2015, date d'ouverture de la MOSA, pour une durée de douze mois renouvelable tacitement.

La convention prendra fin automatiquement en cas d'arrêt de l'activité de la MOSA ou en cas de transfert de son activité à une autre structure (type GECT par exemple).

Un signataire pourra se désengager du dispositif sous réserve d'en informer les autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date anniversaire de la présente convention. Ce retrait entrera en vigueur à la date anniversaire de la convention. La convention continuera de produire ses effets pour les autres signataires.

Article 11 : Résiliation pour motif d'intérêt général

Un signataire pourra, en dehors de toute faute commise par les autres signataires, résilier à tout moment la présente convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation prendra effet au terme d'un délai d'un mois à compter de sa notification aux autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation des autres signataires.

Article 12 : Règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les signataires s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Pour ce faire, le signataire le plus diligent proposera une réunion de conciliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le

Pour la Communauté d'Agglomération
de Forbach – Porte de France

Pour la Communauté de Communes
de Freyming-Merlebach

Paul FELLINGER, Président

Pierre LANG, Président

Pour la Communauté de Communes
du Pays Naborien

Pour la Communauté de Communes
du Warndt

André WOJCIECHOWSKI, Président

Jean-Paul DASTILLIUNG, Président

Pour le Département de la Moselle

Patrick WEITEN, Président



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_02M
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	2. Convention relative au fonctionnement et au financement de la Maison Ouverte de Services pour l'Allemagne (MOSA).
Classification matières/sous-matières:	7.6
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_02M-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_02M-DE-1-1_0.xml	text/xml	1022
nom de original:		
2. convention relative au fonctionnement et au financement de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA)..pdf	application/pdf	900302
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_02M-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	900302
nom de original:		
PJ. MOSA.pdf	application/pdf	1708306
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_02M-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1708306

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h15min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h24min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h24min26s	Transmis au MIOCT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 3

OBJET : Intensification de l'apprentissage de l'Allemand dans le val de Rosselle – Participation de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

L'apprentissage de la langue du voisin a été identifié comme un atout majeur pour les jeunes de notre Grande Région. Il s'agit d'une part de promouvoir une jeunesse multilingue, curieuse et ouverte sur le monde et aux autres et d'autre part de relever un défi économique en leur offrant de meilleures chances de trouver un emploi.

C'est pourquoi, le Président du Conseil Départemental a proposé à l'Education nationale et aux acteurs publics du Val de Rosselle (Communauté d'Agglomération de Forbach, Communauté de Communes de Freyming Merlebach, du Warndt, et du Pays Naborien) de porter en commun, à compter de 2015, un projet de territoire contribuant au développement de parcours éducatifs continus favorisant l'apprentissage de l'allemand afin d'optimiser l'employabilité des jeunes populations confrontées au marché de l'emploi transfrontalier.

1. Objectifs et accord de principe

- **Confirmation de l'accord collectif des EPCI sur l'objectif à atteindre, à échéance 2018 :** 10% des élèves du Val de Rosselle doivent bénéficier de la maternelle au collège, de l'apprentissage d'un allemand '**de communication**' en lien notamment avec le monde économique ;
- **Accord de principe** (réunion des Présidents d'EPCI le 21/11/2014) quant à leur engagement dans la mise en œuvre et le financement d'un programme de développement, d'accompagnement et de communication comportant des actions communes et des actions adaptées à la spécificité de chaque EPCI.

2. Les sites proposés par l'Education Nationale dans le Pays Naborien

A la rentrée 2015/2016 a été mis en place un dispositif approfondi à raison de 3h d'allemand par semaine dans l'école maternelle d'Altviller (51 élèves) et les classes élémentaires d'Altviller (23 élèves) et Lachambre (61 élèves), soit 135 élèves.

Ces écoles alimenteront le collège La Carrière à Saint-Avoid (665 élèves).

Des actions de sensibilisation auront également lieu en élémentaire à Carling (295 élèves), Valmont (201 élèves) et au collège Rabelais de L'Hôpital.

Pour 2016/2018, des pistes de développement sont explorées.

3. Programme dédié à l'apprentissage d'un allemand de communication en lien avec le monde économique

- ✓ **Dès 2015, déploiement d'un projet éducatif de territoire autour de l'apprentissage de l'allemand** à destination des établissements de 1^{er} et 2nd degrés identifiés ci-dessus et **actions de sensibilisation dans les autres établissements intéressés**. Cette démarche s'effectue en lien avec les Inspecteurs pédagogiques de l'Education Nationale, le Centre transfrontalier, les principaux de collèges et les EPCI afin de créer une véritable synergie territoriale impliquant les acteurs culturels mosellans, ainsi que ceux de l'enseignement supérieur et du monde économique.

Il s'agit d'accompagner les projets transfrontaliers à destination des élèves de la maternelle au collège pour les sites sélectionnés (facilitation de stages de collégiens, programme d'animation en allemand, théâtre, visites d'entreprises, échange avec des élèves allemands, ...)

Dans le cadre de ce programme, le CD 57 et les 4 EPCI s'engagent également sur une partie commune incluant des actions de communication en faveur de l'apprentissage de l'allemand : manifestation commune aux 4 EPCI et CD 57, films sur les entreprises du territoire, diffusion d'un argumentaire ...

La contribution de la Communauté de Communes du Pays Naborien est estimée à 7 000 €.

- ✓ **Mise en service d'une plateforme numérique 'Langues' à destination des enseignants et assistants TRILINGUA**

Ce portail 'langues' plus spécifiquement en faveur de l'allemand, conçu et réalisé par le réseau Canopé à la demande du CD 57 offrira en ligne, des ressources en langue allemande ainsi que des séquences pédagogiques réalisées lors d'ateliers spécifiques (apprentissage de l'allemand par le jeu théâtral expérimenté sur l'année scolaire 2014/2015).

Des liens spécifiques permettront de valoriser des projets innovants réalisés par des enseignants.

Prise en charge financièrement en 2014 et 2015 par le CD 57 : 20 000 €

Extension prévue sur le thème « économie et entreprises ».

✓ **Coordination du projet par un agent de terrain dédié à l'apprentissage de la langue du voisin (animateur/agent développeur)**

Afin de développer l'apprentissage de la langue du voisin sur le territoire du Val de Rosselle, le Président du Conseil Départemental a proposé aux Président d'EPCI, qu'un poste d'animateur-coordonnateur puisse être créé sur ce territoire.

Les EPCI ont proposé que l'animateur soit employé par le CD 57 avec un cofinancement local si nécessaire.

Le CD 57 affectera à titre expérimental, à mi-temps pendant un an, un animateur-coordonnateur expérimenté (17 500 €)

4. Synthèse sur les engagements demandés à la Communauté de Communes du Pays Naborien

- **Un engagement financier de 7 000 €** pour 2015/2016, nécessaire à la prise en charge par la CCPN d'une partie du programme d'animation commun ;
- **En option** : il sera proposé aux communes des écoles identifiées par l'Education Nationale de recruter un assistant éducatif allemand TRILINGUA intervenant en école maternelle ou/et élémentaire. En cas de réponse positive, la Communauté de Communes du Pays Naborien sera sollicitée pour assurer le cofinancement du poste (de 20% à 50% du poste d'assistant estimé à 23 000 €)

Pour mémoire, le Conseil Départemental contribue à hauteur de 20 % d'un SMIC chargé.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la suite à réserver.

DISCUSSION :

M. Frédéric MULLER, Conseiller Communautaire de la Commune de Valmont, souhaite apporter une réflexion personnelle.

Il abonde dans le sens de la délibération mais regrette qu'en matière linguistique, nous n'allions pas plus vite.

Mme TIRONI-JOUBERT regrette qu'il y ait un glissement de la part de l'Etat vers les Collectivités.

M. STEICHEN rejoint Mme TIRONI-JOUBERT sur ce point et estime que les EPCI ne devraient pas avoir à s'occuper d'une manière ou de l'autre de l'enseignement.

M. LAURENT rappelle qu'il s'agit d'un partage des compétences entre l'Etat et les Collectivités et qu'en aucun cas, l'Etat ne se dissocie des collectivités.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après discussion, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Convention-cadre relative à l'intensification de l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle

Entre :

- le Département de la Moselle, représenté par Patrick Weiten Président du Conseil Départemental, dûment habilité par une délibération du Conseil Départemental en date du, dénommé « le Département »

Et les Communautés d'Agglomération et de communes du territoire du Val de Rosselle :

- La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, représentée par son Président, dûment habilitée par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

- La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, représentée par son Président, dûment habilitée par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

- La Communauté de Communes du Pays Naborien, représentée par son Président du Conseil Communautaire, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

- La Communauté de Communes du Warndt, représentée par son Président, dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du ...

Et

- L'Education Nationale, représentée par Monsieur Antoine CHALEIX, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Moselle.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Département de la Moselle, en raison de sa situation frontalière, a développé depuis de nombreuses années, une politique d'apprentissage approfondi de l'allemand dès la maternelle, et mis en place depuis 2000, avec l'Education Nationale et les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le dispositif d'assistants éducatifs de langue « Trilingua ».

Cet engagement territorial a pour visée d'offrir à la population tout particulièrement les jeunes, un passeport pour l'emploi dans des entreprises régionales ou frontalières mais aussi une ouverture d'esprit utile à leur intégration culturelle et sociale.

Si l'ambition des acteurs lorrains, à travers leur réponse à la stratégie « Allemagne » est de renforcer les synergies entre les acteurs institutionnels et l'Education Nationale pour contribuer au développement d'actions en faveur de l'apprentissage de l'allemand, la volonté du Département de la Moselle est d'expérimenter au sein d'un territoire qui intègre le Val de Rosselle, une démarche volontariste et innovante visant à développer un allemand de communication de la maternelle au collège.

De récentes études montrent que le nombre de travailleurs frontaliers vers la Sarre ou la Rhénanie-Palatinat ne cesse de diminuer depuis 10 ans. Pour les seules Sarre et Rhénanie-Palatinat, entre 2003 et 2013, cette diminution est de l'ordre de 20%.

Cette évolution démographique crée une opportunité d'emploi majeure pour le territoire voisin du Val de Rosselle, de nature à fixer durablement in situ de « jeunes profils » tentés jusqu'alors par un exode professionnel.

Dans ce cadre, le Département de la Moselle et les communautés d'agglomération et de communes du Val de Rosselle s'associent avec l'Education Nationale pour permettre à l'horizon 2018, à au moins 10% des jeunes de la maternelle au lycée de maîtriser un allemand de communication orienté vers le monde du travail. Cette initiative s'inscrit en outre, dans la politique volontariste engagée pour promouvoir la langue allemande portée par le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz.

Article 1^{er} : Objectif général

La présente convention a pour objectif général de contribuer à l'augmentation de la pratique et maîtrise de l'allemand sur une partie de la chaîne éducative « maternelle-collège » afin de renforcer l'inter culturalité franco-allemande, de développer l'employabilité des jeunes sur le marché de l'emploi transfrontalier et de faciliter ainsi leur mobilité.

Une première expérimentation aura lieu sur le Territoire du Val de Rosselle en Moselle, délimité par le territoire des collectivités suivantes : Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et Communautés de Communes du Pays Naborien, de Freyming Merlebach et du Warndt.

Article 2 : Objectifs opérationnels et contenu du projet

Il s'agit d'expérimenter, à partir de l'année scolaire 2015/16, un projet spécifique de territoire visant à intensifier l'apprentissage de l'allemand dans le Val de Rosselle. A

échéance 2018, sont visés au minimum **10 %** des élèves de maternelle et collège (transition collège-lycée incluse) du Val de Rosselle.

Cette démarche implique un accord de principe des partenaires sur :

1) Un programme d'accompagnement dynamique pour l'apprentissage de l'allemand « de communication », en rapport avec le monde économique, la mobilité et l'inter culturalité², à destination d'établissements scolaires de 1^{er} et second degré (établissements biculturels ou fortement impliqués dans le transfrontalier) identifiés avec l'Education Nationale [voir pour la rentrée 2015/2016 les annexes 1 (établissements engagés dans la démarche) et 2 (programme-cadre proposé)].

Ce programme permettra d'une part de soutenir les actions menées par les écoles et les collèges concernés et de proposer un programme d'actions en lien avec la culture et la découverte de l'entreprise. Un volet sera consacré par ailleurs à la mise en place d'une plate-forme numérique proposant des ressources pédagogiques en allemand et favorisant la mise en place d'ateliers expérimentaux autour d'actions innovantes.

2) Communication du caractère prioritaire de l'allemand dans une région frontalière
Des actions de communication et d'information destinées à encourager les parents d'élèves et les enfants à choisir l'allemand en association avec l'anglais seront déployées. L'objectif est de développer l'appétence des jeunes à l'apprentissage de l'allemand, de démontrer la réalité de la demande professionnelle pour ces langues en Moselle et de sensibiliser un large public.

3) Déploiement avec les collectivités volontaires du Val de Rosselle, de l'expérience réussie menée avec les assistants éducatifs de langue allemande TRILINGUA

Cette initiative transfrontalière centrée sur l'enseignement d'une langue par des locuteurs natifs français ou allemands selon le territoire d'accueil (Sarre, Moselle, Rhénanie-Palatinat), garants de l'authenticité linguistique et culturelle de leur apport, pose les bases d'une éducation trilingue et d'une ouverture culturelle précoce en région frontalière. Les assistants complètent et renforcent ainsi le travail des enseignants, et transmettent leur culture de façon ludique et originale aux enfants, en privilégiant au quotidien la communication orale et la convivialité avec un petit nombre d'élèves.

Le programme INTERREG IVA Grande Région a cofinancé, depuis 2000, ce dispositif à concurrence de 50 % de son coût et ce jusqu'au 30/06/2015.

Article 3 Engagement des partenaires

L'Académie Nancy-Metz s'engage :

- à affecter les moyens nécessaires pour faire évoluer la liste des établissements (jointe en annexe) de premier et second degré bénéficiant du programme Val de Rosselle (évolution vers l'objectif des 10 % d'élèves à l'horizon 2018).
- à construire avec les collectivités territoriales et à mettre en œuvre un projet éducatif de territoire autour de l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle en apportant son expertise pédagogique sur les projets.
- à procéder avec le Département à l'évaluation des actions menées.

- à diffuser auprès des enseignants et des familles les documents de communication pour encourager la pratique de l'allemand.

Le Département de la Moselle s'engage :

- à construire avec l'Education Nationale et les communautés de communes du territoire, un projet éducatif de territoire (annexe 2 : programme-cadre) autour de l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle en apportant son expertise du territoire (fédération des acteurs) et des moyens financiers.
- à impulser, animer et coordonner ce projet grâce à la mise à disposition d'un agent dédié à l'apprentissage de la langue du voisin (animateur, développeur à mi-temps) à compter de la rentrée 2015 et pour un an.
- à mener des actions de communication et d'information destinées à encourager les parents d'élèves et les enfants à choisir l'allemand en association avec l'anglais.
- A participer au financement des postes d'assistants de langues à hauteur de 20% d'un SMIC chargé.
- A financer auprès du réseau Canopé la création et le développement de la plate-forme numérique proposant des ressources numériques et des séquences pédagogiques en allemand et à participer à son évolution vers une extension transfrontalière.
- à procéder avec l'Education Nationale à l'évaluation des actions menées.

Les communautés de communes du Val de Rosselle s'engagent :

- à participer aux côtés du Département et de l'Education Nationale au projet éducatif de territoire (annexe 2 : programme cadre) autour de l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle pour les établissements scolaires relevant de leurs compétences.
- à participer, si elles le souhaitent, au financement de postes d'assistants de langues portés par les communes de leur territoire.
- à apporter un financement au programme d'actions concernant les établissements scolaires de leur territoire (annexe 2 : programme cadre).
- à participer aux actions de communication en faveur de l'apprentissage de l'allemand sur le Val de Rosselle.

Pour l'année scolaire 2015/2016, le programme annuel d'actions, ainsi que la liste des établissements scolaires concernés, est proposé en annexes 1 et 2. Ces documents font partie intégrante de la présente convention. Un avenant interviendra pour les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

Il est à noter qu'exceptionnellement des actions de sensibilisations pourront également avoir lieu dans des établissements scolaires du Val de Rosselle qui n'auront pas été identifiés dans les annexes.

Article 4 Mise en œuvre du projet

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires se réunira en début d'année scolaire pour établir le bilan des actions menées et valider le nouveau programme d'actions qui fera l'objet chaque année d'un avenant à cette convention.

Article 5 Modalités de communication du projet

Les partenaires s'engagent à faire figurer les logos des signataires de la présente convention sur tout support de communication lié au projet et à rappeler le partenariat en vigueur dans tout écrit.

Article 6 Ouverture transfrontalière

Afin de favoriser les échanges dans le cadre de situations authentiques, il est prévu de mobiliser les partenaires sarrois et rhénans-palatins dans le cadre de ce dossier. De plus cette démarche pourra s'inscrire dans le cadre d'une future demande Interreg V incluant de nouvelles actions en faveur de l'apprentissage de l'allemand.

Article 7 Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des partenaires désignés, pour une durée de douze mois renouvelable tacitement jusqu'au 30/06/2018.

Un signataire pourra se désengager du dispositif sous réserve d'en informer les autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date anniversaire de la présente convention. Ce retrait entrera en vigueur à la date anniversaire de la convention. La convention continuera de produire ses effets pour les autres signataires.

Article 8 Résiliation de la convention

Un signataire pourra, en dehors de toute faute commise par les autres signataires, résilier à tout moment la présente convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation prendra effet au terme d'un délai d' mois à compter de sa notification aux autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation des autres signataires.

Article 9 Règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les signataires s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Pour ce faire, le signataire le plus diligent proposera une première réunion de conciliation par lettre recommandée

avec accusé de réception, à l'issue de laquelle un accord sera arrêté, ou une seconde réunion pourra être envisagée, ou la subsistance du différend sera constatée.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le

Pour la Communauté d'Agglomération
de Forbach Porte de France

Pour la Communauté de Communes
de Freyming-Merlebach

Paul FELLINGER, Président

Pierre LANG, Président

Pour la Communauté de Communes
Communes du Pays Naborien

Pour la Communauté de
du Warndt

André WOJCIECHOWSKI, Président
Président

Jean-Paul DASTILLIUNG,

Pour la Direction des Services départementaux
de l'Éducation Nationale de Moselle
Moselle

Pour le Département de la

Antoine CHALEIX

Patrick WEITEN, Président



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_03
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	3. Intensification de l'apprentissage de l'Allemand dans le Val de Rosselle - Participation de la CCPN.
Classification matières/sous-matières:	7.6
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_03-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1006
nom de original:		
3. intensification de l'apprentissage de l'Allemand dans le Val de Rosselle - Participation de la CCPN..pdf	application/pdf	1378224
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1378224
nom de original:		
PJ. apprentissage de l'allemand.pdf	application/pdf	2360272
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2360272

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h03min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h12min07s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h20min16s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes THONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorés ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 4

OBJET : Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Prolongation de la convention de Délégation de Service Public.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

La gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyage de Saint-Avold a été confiée par Délégation de Service Public à Saint Nabor Services depuis le 15 septembre 2012 pour une durée de trois ans. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Naborien conventionne chaque année avec l'Etat pour l'attribution d'une subvention ALT pour la gestion du site.

Cette année, l'Etat a réformé les modalités d'attribution de cette aide en y incluant notamment une part variable indexée sur le taux d'occupation. M. le Président de la CCPN a interrogé les services de l'Etat sur certains aspects de cette réforme, sans réponse à ce jour.

Aussi, compte tenu de ces incertitudes il n'a pas été possible en début d'année de bâtir un cahier des charges précis pour mener une nouvelle consultation. M. le Président a donc proposé au Bureau réuni le 11 août 2015, de reconduire pour un an la DSP avec Saint-Nabor Services afin d'obtenir dans l'intervalle les éléments nécessaires.

Aussi, sur avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation pour une durée d'un an à compter de la date d'échéance de la convention de Délégation de Service Public et lui donner tous pouvoirs à cet effet ;
- 2) préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015, chapitre 65 article 6574/5241.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après précisions complémentaires apportées par M. le Président de la CCPN portant sur le coût du financement de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et de son taux d'occupation, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

N'ont pas pris part au vote (Membres du Conseil d'Administration) :

M. TLEMSANI, Mme PISTER, M. THIERY

S'est abstenue :

Mme PIGEOT

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_04
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	4. Aire d'accueil des Gens du Voyage - Prolongation de la convention de Délégation de Service Public.
Classification matières/sous-matières:	1.2
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_04-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	878
nom de original:		
4. aire d'accueil des Gens du Voyage - prolongation de la convention de Délégation de Service Public..pdf	application/pdf	705822
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	705822

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h08min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h12min09s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h20min31s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJGIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREIADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERRY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 5

OBJET : Chantiers d'insertion sur le Territoire de la Communauté de Communes du Pays Naborien –
Reconduction de l'opération.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Depuis 2012, la Communauté de Communes du Pays Naborien a mis en place des chantiers d'insertion afin de faire réaliser des travaux (type peinture) sur des établissements publics des communes membres de l'intercommunalité.

Cette opération a permis d'employer cette année une vingtaine de jeunes issus des communes de la CCPN, avec l'appui organisationnel et le suivi de la société de formation et d'accompagnement à l'emploi EFIC Formation. Ce programme a permis de former et accompagner ces jeunes et leur permettre, de lancer et/ou renforcer leur cursus professionnel.

Aussi, le Bureau, propose au Conseil Communautaire :

1) d'adopter la poursuite de l'opération de chantiers d'insertion au profit des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Naborien pour l'année 2016,

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de toute convention ou document nécessaire avec l'Etat, l'organisme de formation, les communes concernées en lui donnant tous pouvoirs à cet effet,
- 3) de constituer les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

DISCUSSION :

Mme TIRONI-JOUBERT souhaite connaître les crédits alloués pour l'opération des Chantiers d'Insertion à l'année.

M. le Président de la CCPN répond qu'il s'agit d'un crédit de 50 000 € par an, qui comprend notamment les actions d'insertions déjà engagées par l'intercommunalité en matière de Politique de la Ville sur les communes de Folschviller, Saint-Avold et Valmont.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Plus aucune question n'étant posée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151005
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	5. Chantiers d'insertion sur le territoire de la CCPN - reconduction de l'opération.
Classification matières/sous-matières:	8.6
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151005-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151005-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
nom de original:		
5. chantiers d'insertion sur le territoire de la CCPN - reconduction de l'opération..pdf	application/pdf	671518
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151005-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	671518

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h11min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h16min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h16min18s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h21min42s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 6

OBJET : Transports Transfrontalier – Renouvellement de la participation financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière de transport public MS.

Rapporteur : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président

Le financement de la ligne transfrontalière MS qui relie Saint-Avold à Sarrebruck a fait l'objet d'un examen par le Bureau réuni le 11 août 2015 en vue de connaître l'intérêt de conserver cette ligne pour les administrés de son territoire.

Au cours de cette réunion, le Bureau a examiné :

- le paiement de la participation financière de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour le fonctionnement de la Ligne transfrontalière MS, pour la période du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015 ;

- et la reconduction de la Convention partenariale portant sur le cofinancement de la ligne de transport public (MS) entre Sarrebruck et Saint-Avold, pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} septembre 2015.

Pour le cofinancement de la ligne de transport public à hauteur de 36 666,68 € par an sur une durée de trois ans, le Conseil Communautaire du Pays Naborien ne s'étant prononcé en séance du 26 novembre 2012, que pour une durée d'un an avec une présentation du bilan de fonctionnement, le service MS a continué de fonctionner à partir de l'année scolaire 2014/2015, sans avoir recueilli l'aval préalable du Conseil Communautaire.

Le bilan de fonctionnement est apparu au-delà avec une fréquentation de ce service qui démontre un intérêt certain pour les Administrés du Pays Naborien, ceux-ci représentant 22% des clients de la ligne, soit 17 600 voyages/an, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

En ce qui concerne la reconduction de la ligne de transport MS entre Sarrebruck et Saint-Avold qui doit s'arrêter au 31 août 2015, il a été porté à la connaissance du Bureau, qu'une réunion de travail entre les différents partenaires, le 16 juin 2015, a acté le principe de renouvellement de ladite ligne pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017 avec une clause de revoyure.

Au vu de cet accord de partenariat, le Bureau de la CCPN ne souhaitant pas remettre en cause l'implication de notre intercommunalité au sein de l'Eurodistrict Sarre et Moselle dont elle est membre, a préconisé les mesures suivantes :

- Poursuite de la ligne transfrontalière MS sur une durée d'un an ;
- Etude d'une nouvelle clé de répartition des contributions financières entre les trois collectivités partenaires (Forbach, Freyming-Merlebach et Pays Naborien), avec option pour la CCPN d'une participation financière à hauteur du montant de 27 500 € ;
- Présentation d'un rapport d'activité détaillé de la ligne transfrontalière qui dessert le territoire du Pays Naborien (destination, fréquentation, ...)

Au vu des éléments susvisés, le Bureau invite le Conseil Communautaire :

1/ à procéder au règlement de la participation financière d'un montant de 36 666, 68 € qui incombe à la CCPN pour le fonctionnement de la ligne Transfrontalière MS pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 ;

2/ à homologuer le principe de reconduction de la Convention Partenariale portant sur le cofinancement de la ligne Transport MS entre Sarrebruck et Saint-Avold, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2015 et suivant les modalités techniques énoncées ci-dessus ;

3/ habiliter M. le Président de la CCPN ou son représentant à négocier le financement du service de la ligne MS au mieux des intérêts de notre intercommunalité et lui donner tous pouvoirs à cet effet, étant précisé qu'il en sera rendu compte au Conseil Communautaire ;

4/ constituer les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 de la CCPN.

DISCUSSION :

Mme TIRONI-JOUBERT souhaite savoir si la Communauté de Communes du Pays Naborien peut obtenir gain de cause dans sa démarche de réduction du coût de financement du service de la ligne MS.

M. SCHÄFER, Vice-Président en charge des Transports lui répond par la positive et estime que nous pouvons envisager un financement à hauteur de notre taux de fréquentation, qui est de 22% (17 600 voyages/an) pour un an.

Quant à Mme PIGEOT, elle estime que la Communauté de Communes du Pays Naborien doit négocier sans aucune contrepartie.

M. WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN rappelle que la Communauté de Communes du Pays Naborien est membre fondateur de l'Eurodistrict et souhaite garder une certaine solidarité entre les EPCI. A ce titre, M. le Président préfère une négociation à notre taux de fréquentation plutôt qu'une rupture totale de la convention partenariale portant sur le cofinancement de la ligne MS.

M. WEBER précise qu'un financement au taux de 22% est correct car le territoire du Pays Naborien est celui le plus éloigné de Sarrebrück.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Plus aucune précision n'étant apportée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_06
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	6. Transport Transfrontalier - renouvellement de la participation financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière de transport public MS.
Classification matières/sous-matières:	8.7
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_06-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
<i>nom de original:</i>		
6. transports transfrontalier - renouvellement de la participation financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière de transport public MS..pdf	application/pdf	1141536
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1141536

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h25min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h28min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h28min07s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h32min08s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus: 44 • En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREIENSTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, GALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 7

OBJET : Concours collecte de bouchons 2015.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Dans le cadre des compétences environnementales exercées par la Communauté de Communes du Pays Naborien, M. le Président a proposé, la mise en place d'une action éducative en matière de collecte de différents bouchons qui serait ouverte aux écoles maternelles et élémentaires des Communes du Pays Naborien.

Le partenaire de cette opération est l'association « les bouchons d'amour 67 » qui agit en faveur des personnes handicapées (acquisition de fauteuils, financement d'opérations destinées à remettre des chiens d'assistance à des personnes souffrant d'un handicap).

Cette action, qui a connu un vif succès en 2014, a consisté à organiser un concours ayant pour objet, pour chaque école de la Communauté de Communes du Pays Naborien, de procéder à la collecte du plus grand nombre de bouchons de bouteilles :

31 écoles ont participé en 2015, réparties en 3 catégories :

- écoles de moins de 100 élèves : 15
- écoles entre 100 et 150 élèves : 8
- écoles de plus de 150 élèves : 8

Un chèque de 500 € a été remis aux 3 écoles ayant récolté le plus grand nombre de bouchons, à savoir les écoles suivantes :

- l'école primaire de Lachambre,
- l'école maternelle les P'tits Galibots de Folschviller,
- les écoles maternelle et primaire Pierre ERNST de Carling.

Les autres établissements ont pu bénéficier d'un chèque de 200 € en remerciement de leur participation.

M. le Président propose de renouveler cette opération pour l'année 2015/2016 aux mêmes conditions que celles établies l'année dernière.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_07
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	7. Concours de collecte de bouchons 2015.
Classification matières/sous-matières:	8.8
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_07-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_07-DE-1-1_0.xml	text/xml	818
nom de original:		
7. concours collecte de bouchons 2015..pdf	application/pdf	659902
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	659902

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h30min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h36min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h36min15s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h40min46s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus: 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREIESTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, FIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 8

OBJET : Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Pays Naborien au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Valentin Metzinger à Saint-Avold.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

En complément à la délibération du 13 avril 2015, point n° 12, qui désigne les représentants de notre intercommunalité au sein des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, il est nécessaire pour notre Conseil Communautaire de désigner en vertu des dispositions du décret n° 2014-1236 du 24 Octobre 2014, un représentant titulaire et son suppléant au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Valentin-Metzinger à Saint-Avold.

Le Bureau réuni le 7 octobre 2015 propose les candidatures suivantes :

Titulaire : M. Claude SCHÄFER, Vice-Président

Suppléant : M. Michel KIEFFER, Conseiller Communautaire

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Aucune autre candidature n'étant proposée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

MM. SCHÄFER et KIEFFER n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_08
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	8. Désignation d'un représentant de la CCPN au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Valentin Metzinger à Saint-Avold.
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_08-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20151013-CC_20151013_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	913
nom de original: 8. désignation d'un représentant de la CCPN au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel Valentin Metzinger à Saint-Avold..pdf	application/pdf	586510
nom de métier: 057-245701388-20151013-CC_20151013_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	586510

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h33min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 15h40min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 15h40min10s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 15h41min39s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus: 44 * En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes THONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorés ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 9

OBJET : Versement d'un Fonds de Concours à la Commune de Porcelette.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014, point n° 5, M. le Maire de la Commune de Porcelette a sollicité le 24 septembre 2015 auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, l'attribution d'un fonds de concours alloué à sa commune, soit le montant de 50 000,00 € en vue de réaliser une cantine scolaire dans les anciens locaux de la Bibliothèque Municipale, sis dans l'école primaire Jean Moulin, rue de Ham à Porcelette, dont le montant estimatif a été évalué à 128 312,24 € HT.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) autoriser le versement d'un fonds de concours pour le montant sollicité de 50 000,00 € à la commune de Porcelette ;
- 2) habiliter M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son Représentant à comparaître à la signature de la convention à intervenir entre la CCPN et la Commune de Porcelette, étant précisé que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2015.

DISCUSSION :

Mme PIGEOT demande à titre d'information à M. Eddie MULLER, le nombre d'élèves susceptibles d'être concernés par la réalisation de la cantine scolaire.

M. Eddie MULLER informe l'assemblée qu'il y a 116 élèves en primaire et 95 élèves en maternelle et que 50 élèves du primaire et 20 élèves de la maternelle bénéficient actuellement du périscolaire.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après ces précisions, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Les représentants de la commune de Porcellette n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_09
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	9. versement d'un fonds de concours à la commune de Porcellette.
Classification matières/sous-matières:	7.8
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_09-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	840
nom de original:		
9. Versement d'un fonds de concours à la commune de Porcellette..pdf	application/pdf	658430
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	658430

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h58min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h04min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h04min12s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h10min39s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREIADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 10

OBJET : Versement d'un Fonds de Concours à la Commune de Folschviller.

Rapporteur : M. Dominique STEICHEN, Vice-Président

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014, point n° 5, M. le Maire de la Commune de Folschviller a sollicité le 18 août 2015 auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, l'attribution d'un fonds de concours alloué à sa commune, soit le montant de 50 000,00 €, en vue de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux des rues des Hauts du Furst (tranche 2) à Folschviller, dont le montant estimatif a été évalué à 711 041,33 € HT.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) autoriser le versement d'un fonds de concours pour le montant sollicité de 50 000,00 € à la commune de Folschviller ;
- 2) habiliter M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son Représentant à comparaître à la signature de la convention à intervenir entre la CCPN et la Commune de Folschviller, étant précisé que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2015.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

La délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Les représentants de la commune de Folschviller n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_10
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	10. Versement d'un Fonds de Concours à la Commune de Folschviller.
Classification matières/sous-matières:	7.8
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_10-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	843
<i>nom de original:</i>		
10.versement d'un fonds de concours à la commune de Folschviller..pdf	application/pdf	601982
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	601982

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 15h59min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h04min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h04min08s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h10min29s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus : 44 • En exercice : 44

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREI-STADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorés ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 11

OBJET : Versement d'un Fonds de Concours à la Commune de Valmont.

Rapporteur : M. le Président de la CCPN

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2014, point n° 5, M. le Maire de la Commune de Valmont a sollicité le 29 septembre 2015 auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, l'attribution d'un fonds de concours alloué à sa commune, soit le montant de 50 000,00 €, en vue de réaliser des travaux d'aménagement du Centre Village de sa commune dont le montant estimatif des travaux a été évalué à 837 100,06 € TTC.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) autoriser le versement d'un fonds de concours pour le montant sollicité de 50 000,00 € à la commune de Valmont ;
- 2) habiliter M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son Représentant à comparaître à la signature de la convention à intervenir entre la CCPN et la Commune de Valmont, étant précisé que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2015.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

La délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Les représentants de la commune de Valmont n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_11
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	11. Versement d'un fonds de concours à la commune de Valmont.
Classification matières/sous-matières:	7.8
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_11-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
nom de original:		
11. versement d'un fonds de concours à la commune de Valmont..pdf	application/pdf	596606
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	596606

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 16h01min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h04min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h04min12s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h10min57s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

• Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....

• Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Edouard MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorés ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

• Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 12

OBJET : Flotte mobile téléphonique de la Communauté de Communes du Pays Naborien – Lancement d'une consultation.

Rapporteur : M. Eddie MULLER, Vice-Président

Dans le cadre du renouvellement de la flotte Mobile Téléphonique du Personnel de la Communauté de Communes du Pays Naborien, M. le Président de la CCPN a résilié le contrat actuel à la date du 1^{er} février 2016 et entend procéder à son renouvellement à compter de cette date.

La flotte Mobile actuelle comprend environ une trentaine de portables réservés aux agents intercommunaux qui nécessitent une accessibilité dans le cadre de leurs fonctions respectives.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- autoriser M. le Président de la CCPN ou son représentant à lancer la consultation adéquate, lui donne tous pouvoirs à cet effet et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016.

DISCUSSION :

Mme PIGEOT s'interroge sur le coût de fonctionnement actuel pour une flotte d'environ 30 mobiles.

M. le Président de la CCPN précise que le coût actuel est d'environ 15 000 €.

M. STEICHEN propose une mutualisation des flottes mobiles, entre les communes du Pays Naborien et la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Cette proposition de mutualisation fera l'objet d'un examen ultérieur en réunion de Bureau.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_12
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	12. Flotte mobile téléphonique de la CCPN - lancement d'une consultation.
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_12-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	851
nom de original:		
12. flotte mobile téléphonique de la CCPN - lancement d'une consultation..pdf	application/pdf	618366
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	618366

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 16h05min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h12min06s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h20min12s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus : 44 * En exercice : 44
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddée MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREI STADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SŁIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERRY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS,
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 13

OBJET : Avis à donner sur la création d'une Maison de la Petite Enfance Transfrontalière à L'Hôpital.

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par courrier du 18 mai 2015, M. le Maire de la Ville de L'Hôpital a sollicité M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien en vue d'obtenir par le Conseil Communautaire, une position de principe en faveur de la création d'une Maison de la Petite Enfance Transfrontalière sur le ban de sa commune.

Il précise dans sa correspondance que ce projet n'implique aucun engagement financier pour l'intercommunalité du Pays Naborien.

Le Bureau réuni le 11 août 2015 a émis un avis favorable pour apporter le soutien de la CCPN à ce projet étant précisé qu'il ne s'agit pas d'un soutien financier.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la suite à réserver.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour un soutien moral et non financier à ce projet, étant précisé qu'il s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Eurodistrict.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_13
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	13. avis à donner sur la création d'une maison de la petite enfance transfrontalière à L'Hôpital.
Classification matières/sous-matières:	9.1
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_13-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	874
<i>nom de original:</i>		
13. avis à donner sur la création d'une maison de la petite enfance transfrontalière à L'Hôpital..pdf	application/pdf	574206
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	574206

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 16h07min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h12min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h12min03s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h20min10s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, SALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 14

OBJET : Coopération Intercommunale – Projet de fusion entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan – Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité.

Rapporteur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien

La loi portant nouvelle organisation territoriale promulguée le 7 août 2015 a consacré la montée en puissance des intercommunalités et prévoit le processus d'intégration de communes en vue d'obtenir de nouvelles échelles en matière d'intercommunalité.

C'est ainsi que la loi NOTRe dispose que le relèvement du seuil d'intercommunalité passera de 5 000 à 15 000 habitants, ce qui donnerait un nouvel élan et de nouvelles capacités à agir au niveau du bassin de vie des futures intercommunalités.

Par ailleurs, la modification des territoires s'accompagnera d'un renforcement des compétences des intercommunalités (tourisme, eau, assainissement), qui entraîneront la diminution de syndicats intercommunaux et générera des économies de gestion avec une augmentation de leur capacité fiscale.

Au vu de ces éléments, un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Moselle a été établi par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle avec les élus siégeant au sein de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Ce document appelé à évoluer prévoit une possibilité de fusion entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, qui aurait comme avantage :

- de donner aux 2 entités faisant partie du même bassin d'emploi, une nouvelle dynamique en matière économique avec une nouvelle dimension représentative de ce territoire au sein du Département de Moselle et de la nouvelle Région (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine), pour une nouvelle population de 54 941 habitants (CCPN : 10 communes – 40 620 habitants et CCCM : 31 communes – 14 321 habitants).

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 et sera transmis ensuite pour avis aux Conseils Municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI et des Syndicats Mixtes concernés.

Cet avis devra être prononcé dans un délai de 2 mois soit avant le 31 décembre 2015, puis transmis à la CDCI qui disposera de 3 mois pour se prononcer et arrêter le Schéma au plus tard le 31 mars 2016.

M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, assurera la mise en œuvre de ce Schéma entre la publication du Schéma et jusqu'au 15 juin 2016.

En vertu des éléments exposés ci-dessus et en vue de permettre à notre Conseil Communautaire de pouvoir se prononcer dans les délais prescrits en toute connaissance de cause sur l'opportunité de la fusion entre les Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan et le cas échéant vers la création d'une Communauté d'Agglomération (+ de 50 000 habitants), le Bureau réuni en séance du 7 octobre 2015, invite notre assemblée communautaire à :

1/ autoriser M. le Président de la CCPN ou son représentant à lancer une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur :

- la pertinence du Bassin de Vie ;
- les compétences futures ;
- l'aspect financier (Dotation Globale de Fonctionnement, emprunt, dette,...) auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques en liaison avec un Comité de Pilotage représenté par le Bureau de la CCPN ;

2/ donner tous pouvoirs à M. le Président de la CCPN ou son représentant pour comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre dont le rapport final sera présenté au Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015, étant précisé que les crédits budgétaires éventuels sont prévus au Budget Primitif 2015.

Discussion :

M. le Président de la CCPN intervient afin d'éclaircir ce point.

M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, propose à la Communauté de Communes du Pays Naborien (40 620 habitants) d'intégrer la Communauté de Communes du Centre Mosellan (14 321 habitants).

Après avoir évoqué ce sujet en réunion de Bureau le 7 octobre dernier, les Maires de la CCPN préféreraient un rapprochement avec la Communauté de Communes du Warndt où la Communauté de Communes du Pays Naborien a des attaches et des continuités territoriales plus importantes.

Quant aux Maires de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, ils sont favorables au rapprochement avec la Communauté de Communes du Pays Naborien.

D'après le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, entre le 15 octobre et le 15 décembre 2015, il s'agira d'une période de concertation avec propositions ou contre propositions, comme par exemple, ne pas intégrer toutes les communes, pouvoir répartir les communes sur différentes EPCI...

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) examinera ensuite, par voie d'amendement, ces propositions et contre propositions et il s'agit de cette même commission qui, au vote des 2/3 va devoir accepter ou non l'amendement.

Si la réponse s'avère positive, la Communauté de Communes du Pays Naborien passerait à 41 communes au total.

D'un point de vu financier, M. le Président propose un audit afin de connaître l'état des finances de la Communauté de Communes du Centre Mosellan et souhaite connaître les compétences mises en place.

Un autre problème existe, celui des syndicats intercommunaux des eaux et assainissement qui ne devraient pas être touchés avant 2020, sauf peut-être, ceux liés à une compétence, comme par exemple, l'assainissement.

Si un rapprochement devait avoir lieu, la CCPN aurait la compétence assainissement dès le 1^{er} janvier 2017 et cela entrainerait la dissolution des syndicats d'assainissement au sein des communes du Pays Naborien.

M. le Président de la CCPN a toutefois demandé à M. le Préfet de maintenir 2020 pour l'ensemble des syndicats. Il reste en attente de précisions.

Une mouture finale du schéma départemental de coopération intercommunale sera transmise à chaque conseiller communautaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Après ces précisions apportées, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_14
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	14. Coopération Intercommunale - projet de fusion entre les CC du Pays Naborien et du Centre Mosellan - lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité.
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_14-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	935
<i>nom de original:</i>		
14. coopération intercommunale - projet de fusion entre les CC du Pays Naborien et du Centre Mosellan - lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité..pdf	application/pdf	1326464
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20151013-CC_20151013_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1326464

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 16h13min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h16min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h16min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h20min59s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 13 octobre 2015

- Délégués élus: 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 37

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mme CRUMBACH, M. BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mme PISTER, M. KIEFFER, Mme STELMASZYK, M. STEINER, Mme SALAMONOWSKI, M. SLWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, BALAS
M. MULLER, Mme WINTER

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 6

M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) à Mme ROLSHAUSEN (Diesen) ;
M. Philippe KOEHLER (Folschviller) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) ;
Mme Giovanna BOYON (Folschviller) à Mme Joséphine LEROY (Folschviller) ;
Mme Denise ORDENER (L'Hôpital) à M. Roland THIEL (L'Hôpital) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN;

- Absent non excusé : 1

M. Claude STAUB (Folschviller)

Point n° 15

OBJET : Prorogation de délai pour la dépose d'un dossier Ad'Ap.

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Conformément à l'article 1-I-2° de l'arrêté du 27 avril 2015 relatif à la mise en place d'un programme pour l'accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap dans les Etablissements recevant du public et afin d'améliorer l'accueil de ces personnes, M. le Président de la CCPN propose au Conseil Communautaire de solliciter les services de l'Etat pour obtenir un délai supplémentaire de deux périodes pour la dépose d'un dossier Ad'Ap.

Ce délai permettra notamment de pouvoir solliciter un cabinet spécialisé pour mener un diagnostic exhaustif sur l'ensemble des sites concernés par la Communauté de Communes du Pays Naborien.

DISCUSSION :

Mme TIRONI-JOUBERT s'interroge sur la raison pour laquelle il faudrait mandater un cabinet spécialisé pour mener un diagnostic exhaustif alors que chaque commune devrait avoir effectué ce même diagnostic.

M. Gabriel MULLER précise que certaines communes ont déjà effectué ce diagnostic mais que chaque étude doit être validée ensuite par un cabinet spécialisé afin d'être mis en conformité.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après quelques précisions, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 octobre 2015
Le Président,

A. WOJCIECHOWSKI





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-Forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : BINTZ Elodie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20151013_15
Date de la décision:	2015-10-13 00:00:00+02
Objet:	15. Prorogation de délai pour la dépose d'un dossier Ad'Ap.
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20151013-CC_20151013_15-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_15-DE-1-1_0.xml	text/xml	836
nom de original:		
15. prorogation de délai pour la dépose d'un dossier Ad'Ap..pdf	application/pdf	610878
nom de métier:		
057-245701388-20151013-CC_20151013_15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	610878

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2015 à 16h17min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2015 à 16h24min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2015 à 16h24min08s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 octobre 2015 à 16h30min14s	Recu par le MIOCT le 2015-10-20